



CABINET
Service communication

vendredi 30 janvier 2015

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de La Savine

Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a présidé ce jour une réunion sur le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de la cité La Savine et du Vallon des Tuves dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille.

Avant cette réunion, le préfet s'est rendu sur place pour une présentation *in situ* du projet de rénovation, qui a du être entièrement reconfiguré du fait de la découverte d'amiante dans les bâtiments en 2010.

Après une phase d'interruption, le projet de La Savine / Vallon des Tuves a fait l'objet d'une étude urbaine au premier semestre 2012. Celle-ci concerne un projet de rénovation, démolition et reconstruction de grande ampleur. Depuis juillet 2012, les nouvelles orientations de projet ont été débattues et ont fait l'objet de nombreux ateliers d'échanges avec la population et permanences publiques (2 demi-journées par semaine). Un journal d'informations (5 numéros) a été mis en place. Cette concertation avec les habitants sera encore renforcée dans les prochaines semaines, avec notamment l'ouverture d'une maison du projet, programmée en mai 2015.

La discussion avec la population a permis de faire évoluer les orientations initiales. Ainsi, des logements locatifs sociaux seront reconstruits en plus grand nombre en première phase sur les sites les mieux reliés au noyau urbain, afin de répondre aux besoins de relogement exprimés par une partie des habitants. Des possibilités sont ainsi offertes pour se reloger dans d'autres secteurs de Marseille.

Le nouveau projet envisagé accorde une place renforcée aux aménagements d'espaces publics (aménagement d'un parc urbain le long du canal, élargissement et aménagement des voies, ...) et à la réalisation d'équipements publics (centre social, crèche, équipements sportifs et récréatifs,). Ces réalisations à court et moyens termes constitueront des améliorations sensibles au bénéfice de tous.

Enfin, il a été rappelé que la mise en œuvre de ce projet urbain ambitieux à long terme, dont la première phase est aujourd'hui proposée aux différents partenaires, doit nécessairement s'accompagner de mesures permettant de garantir des conditions de vie de qualité tout au long de sa



mise en œuvre, avec l'implantation ou le maintien de commerces et d'activités, tant au niveau du carrefour Bosphore / Vallon des Tuves que sur le site haut. Les conditions de renforcement de la gestion urbaine et de l'accompagnement social ont également été précisées.

Ainsi, le projet urbain présenté à ce jour, dont la première phase est programmée dans le cadre d'un avenant à la convention ANRU signée en 2009, intègre mieux les points de vue des différents protagonistes et les attentes des habitants, tout en respectant les règles et principes d'intervention définis par la Ville de Marseille et l'Etat : démolition et reconstruction d'immeubles d'habitation vétustes, création d'une nouvelle mixité sociale, reconnexion entre le site haut de la Savine et de Vallon des Tuves.